

Spécial **CONSIGNES DE FIN D'ANNEE POUR LE MANDATAIRE** Bilan compte-rendu financier des coopératives scolaires

Aux directrices, directeurs, mandataires de coopératives, responsables de structures affiliées à l'OCCE 06,

QUELLES OBLIGATIONS ?

Chère collègue, cher collègue,

L'établissement du CRF annuel (bilan de la gestion) et sa transmission à l'OCCE sont des obligations statutaires et réglementaires. **La délégation du mandataire sur le compte bancaire AssoConnect/Swan est liée au renouvellement de l'affiliation et à la production du bilan de l'année précédente.** Tout enseignant ou mandataire demeure responsable de sa gestion même en cas de mutation ou de cessation d'activité.

L'OCCE 06 a laissé aux équipes le choix de leur organisation (centralisée ou déconcentrée) et le choix de leur outil de gestion. Nous avons donc rédigé les consignes adaptées à chaque situation.

Vous pourrez autant que de besoin solliciter les services de l'OCCE au 04 03 80 99 52 (poste 2). Des permanences seront assurées en juillet pour recevoir les mandataires qui en manifesteront le besoin (solliciter rendez-vous)

QUELLES RECOMMANDATIONS ?

Soin. Les informations cumulées ont valeur juridique auprès des autorités de tutelle. Le CRF atteste de la conformité de votre gestion.

Résultat 2025/2026 de gestion de la coopérative. Ce résultat (recettes - dépenses) peut être négatif, la coopérative peut en effet avoir décidé de recourir à ses réserves (trésorerie disponible) pour honorer les dépenses liées à ses projets de l'année.

Collégialité. Le mandataire rendra compte de la gestion lors d'un Conseil de coopérative. Chacun de ses membres doit avoir pu consulter le bilan CRF pour approbation avant transmission à l'OCCE.

Commission de contrôle ou Quitus. Le CRF transmis à l'OCCE doit porter la signature des membres de la commission locale de contrôle composée de deux à quatre personnes, dont un enseignant (hors mandataire) désigné par ses pairs, **ET un parent au moins élu** en conseil d'école, désigné par ses pairs.

Contrôle OCCE. Le Conseil d'administration, selon des critères qu'il définit, désigne pour sa part chaque année les coopératives dont la gestion fera l'objet d'un contrôle sur site par des responsables de l'association dûment mandatés. L'OCCE peut en outre demander communication de tous justificatifs utiles à l'audit réalisé par le Commissaire aux Comptes sur les comptes des **coopératives** scolaires.

Continuité. Le bilan de la gestion est communiqué aux membres du Conseil d'école lors de la première réunion de l'année scolaire qui suit l'exercice considéré (document simplifié fourni par l'OCCE 06 à [télécharger ici](#)).

Compte bancaire OCCE (AssoConnect/Swan). Le maintien de la délégation de signature sur le compte bancaire OCCE de la coopérative **est lié à la production du CRF de l'année scolaire écoulée et à la ré-affiliation de l'école pour 2026/2027.**

DES PISTES POUR BIEN GERER LA COMPTABILITE :

- Noter les paiements **dans l'ordre** des dates d'émission,
- **Numéroter et conserver** toutes les pièces justificatives de recettes (R) et de dépenses (D).

NB: cette numérotation est annuelle. À chaque rentrée scolaire, on recommence au n° 1. On peut éventuellement ajouter l'année scolaire devant, du type 2025/2026-D1 ou 2025/2026-R1 etc. ... On doit pouvoir identifier aisément les justificatifs des lignes comptables de l'outil utilisé.

- **Conserver** les relevés bancaires et faire un pointage régulier.
- **Enregistrer** tous les mouvements d'argent du compte bancaire et de la **caisse** et vérifier régulièrement la situation des comptes pour éviter un cumul d'erreurs en fin d'année,
- Ne pas garder dans les classes des sommes destinées aux petites dépenses. Déposer tout l'argent en liquide sur le compte en banque.

- **Établir le CRF au 31 août** et non au 30 juin. L'exercice comptable correspond à l'année scolaire (du 1er septembre au 31 août).
- Toujours effectuer les paiements sur des **factures originales**. Les factures doivent obligatoirement être au nom de la « Coopérative Scolaire OCCE de l'École de... » (important pour les assurances en cas de vol, de bris...) et non pas au nom de l'École.
- Suivre le plan comptable : [Télécharger ici](#)
Le plan comptable est un document de procédure à suivre pour répartir correctement (on dit aussi "ventiler") les opérations dans le cahier de comptabilité (ex: les subventions, les participations volontaires des familles, les achats d'objets à revendre, l'achat de biens durables...). Chaque type de compte est numéroté.

CONSEIL ET GUIDE POUR LA REALISATION DU CRF

Le CRF de la gestion 2025-2026 doit être communiqué à l'OCCE au plus tard le 15 octobre 2026.

QUATRE VERIFICATIONS NECESSAIRES QUEL QUE SOIT L'OUTIL COMPTABLE UTILISE :

1. Votre comptabilité 2025-2026 **démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente** (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2025).
2. **Les dernières opérations et écritures qui n'auraient pas encore été prise en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2026** doivent être supprimées de la comptabilité 2025-2026 et reportées sur l'exercice suivant (2026-2027)
3. De **cesser** toutes opérations bancaires ou de caisse en juillet.
4. Si vous **pratiquez une gestion déconcentrée** au niveau des coops de classes ayant ainsi géré des «avances en régie», **demandez à vos collègues de solder** d'abord leur régie-coop puis de vous restituer leur bilan et éventuel solde à reverser à la coop centrale (avant la sortie des classes).

>>>> **Vous trouverez des conseils et un guide pour réaliser votre Compte Rendu Financier de la Coop d'école adapté à votre situation, en suivant le lien : [Cliquez ici](#) <<<<<**

QUE TRANSMETTRE A L'OCCE AVANT LE 15 OCTOBRE 2026 ?

Pour retrouver tous les éléments à transmettre à l'OCCE06 pour le Bilan CRF 2025/2026,
[Cliquez ici](#)

ACCUEIL & SERVICES

Accueil possible des mandataires jusqu'au 17 juillet 2026.

Les services de l'OCCE 06 seront fermés du 18/07/2026 au 24 août 2026, vous pourrez nous faire parvenir un mail à ad06@occe.coop en cas d'urgence.